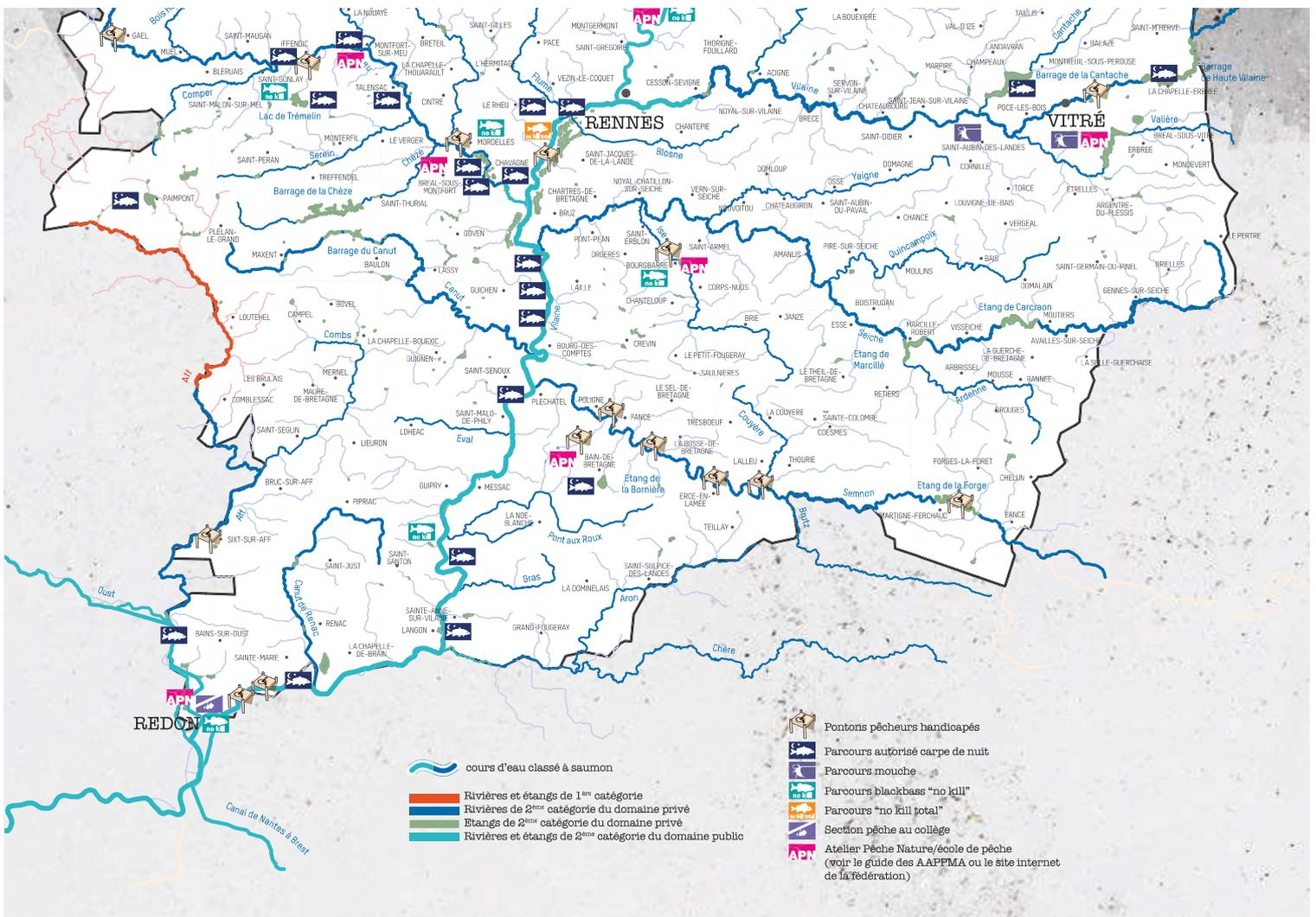


DOMAINE PISCICOLE

D'ILLE-ET-VILAINE

L'ensemble des cours d'eau et plans d'eau gérés par les AAPPMA d'Ille-et-Vilaine sont en **RÉCIPROCITÉ TOTALE** (attention aux réserves et interdictions).

Carte spécifique supplémentaire sur certains plans d'eau, consulter le tableau.



-  cours d'eau classés à saumon
-  Rivières et étangs de 1^{ère} catégorie
-  Rivières de 2^{ème} catégorie du domaine privé
-  Étangs de 2^{ème} catégorie du domaine privé
-  Rivières et étangs de 2^{ème} catégorie du domaine public

-  Pontons pêcheurs handicapés
-  Parcours autorisé carpe de nuit
-  Parcours mouche
-  Parcours blackbass "no kill"
-  Parcours "no kill total"
-  Section pêche au collège
-  Atelier Pêche Nature/école de pêche (voir le guide des AAPPMA ou le site internet de la fédération)